



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 septembre 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^c Richard D'Auray, greffier adjoint et M^c Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2009-1486

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE 370 481,68 \$ - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX, RUES DES BRAVES-DU-COIN, DE CARILLON, PILON ET GAGNON - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - DISTRICT DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1180 en date du 2 juillet 2008, adjugeait un contrat à l'entrepreneur Les Constructions CJRB inc. pour effectuer la réfection complète des services municipaux d'une partie des rues des Braves-du-Coin, de Carillon, Pilon et Gagnon, soumission 2008 SP 168 au montant de 3 462 561,40 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE Les Constructions CJRB inc. ont déposé à la Ville des montants additionnels dans le cadre du projet de réfection des services municipaux des rues des Braves-du-Coin, de Carillon, Pilon et Gagnon;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, la firme CIMA+ recommande le montant de 370 481,68 \$, incluant les taxes, représentant des coûts additionnels engendrés par la rencontre de conditions imprévues dans ce milieu bâti;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande le montant de 370 481,68 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 370 481,68 \$, incluant les taxes, pour les coûts engendrés par les conditions imprévues lors de la réfection des services municipaux d'une partie des rues des Braves-du-Coin, de Carillon, Pilon et Gagnon.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-007-72955	100 000,00 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égouts - Rue Morin et autres
06-30335-008-72956	100 000,00 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Morin et autres
06-30384-004-72957	77 035,27 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Morin et autres
06-30384-005-72958	77 035,27 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égouts - Rue Morin et autres
04-13493	16 411,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1487

AUTORISER UN MONTANT ADDITIONNEL DE 17 210,75 \$ - COUVREUR ROLLAND BOUDREAU - RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE D'ÉPURATION - 858A, RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-617 en date du 22 avril 2009, mandatait la firme Couvreur Rolland Boudreau pour un montant total de 165 341,55 \$, incluant les taxes, pour la réfection de la toiture à l'usine d'épuration de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'un premier avenant pour faire l'ajout de panneaux de contreplaqué afin de permettre une pente optimum au drain, au montant de 2 612,62 \$, a déjà fait l'objet d'une approbation par la délégation de pouvoir 78304;

CONSIDÉRANT QUE la firme Caba, experts-conseils en sciences du bâtiment, mandatée pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux recommande un montant additionnel de 14 598,13 \$, incluant les taxes, pour remplacer les fenêtres courbées à chacun des coins de la cage d'escalier menant à la toiture et un thermos de porte;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'avenant numéro 1 pour un montant de 2 612,62 \$, incluant les taxes, et approuve le deuxième avenant au montant de 14 598,13 \$, incluant les taxes, au contrat de Couvreur Rolland Boudreau pour la réalisation des travaux de remplacement des fenêtres courbées de la cage d'escalier et d'un thermos de porte à l'usine d'épuration de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30610-002-72959	13 951,48 \$	Réfection des toitures - Divers bâtiments - Usine d'épuration - Bâtiment administratif
04-13493	646,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1488

SOUMISSION 2009 SI 178 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE STRUCTURE À CÂBLES - PARC DÉCOSSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 54 213,81 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1 pour la fourniture et l'installation d'une structure à câbles au parc Décosse pour un montant total de 54 213,81 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2009, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme et s'étant qualifiée, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2005-911 en date du 8 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80057-002-72960	51 812,31 \$	Surplus - District électoral de l'Orée-du-Parc - Parc Décosse - Structure de jeu
04-13493	2 401,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1489

SOUSSION 2009 SP 217 - PAVAGE COCO (COCO PAVING INC.) - AMÉNAGEMENT DE DOS-D'ÂNE ALLONGÉS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 216 929,95 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco (Coco Paving inc.), 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour l'aménagement de dos-d'âne allongés sur diverses rues de la municipalité, sur la base des prix inscrits à la formule de soumission, à l'exception de l'article 14 qui est retiré, au montant total révisé de 216 929,95 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71497-692-72961	24 983,85 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-71491-692-72962	2 117,11 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-71490-692-72963	2 090,08 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-71482-692-72964	6 224,39 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-71495-692-72965	9 298,83 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-71484-692-72966	8 700,00 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-71484-692-72967	4 471,54 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-71483-692-72968	4 494,07 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Équipements non capitalisables
18-90035-002-72969	13 948,24 \$	District électoral de Bellevue - Surplus ex-Gatineau - Atténuation de la vitesse - Rue Davidson
18-90036-001-72970	16 051,80 \$	District électoral du Lac-Beauchamp - Surplus ex-Gatineau - Atténuation de la vitesse - Rue Monseigneur-Lemieux
18-90034-001-72971	13 478,98 \$	District électoral Du Versant - Surplus ex-Gatineau - Atténuation de la vitesse - Rue Louis-Hémon
18-90037-001-72972	26 753,00 \$	District électoral de la Rivière-Blanche - Surplus ex-Gatineau - Atténuation de la vitesse - Avenue du Cheval-Blanc
18-90033-001-72973	11 400,00 \$	District électoral des Promenades - Surplus ex-Gatineau - Atténuation de la vitesse - Rue de l'Érable
18-90033-002-72974	26 599,99 \$	District électoral des Promenades - Surplus ex-Gatineau - Atténuation de la vitesse - Rue Saint-Rosaire
18-90033-003-72975	7 000,00 \$	District électoral des Promenades - Surplus ex-Gatineau - Atténuation de la vitesse - Rue Saint-Antoine
18-90031-001-72976	14 708,76 \$	District électoral de Limbour - Surplus CM-2009-34 - Atténuation de la vitesse - Rue Sommelier
18-70042-003-72977	15 000,00 \$	Surplus de l'ex-Gatineau - District électoral des Promenades - Atténuation de la vitesse
04-13493	9 609,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1490

SOUSSION 2009 SP 236 - SÉGUIN MORRIS - IMPLANTATION DE NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION AUX INTERSECTIONS DU BOULEVARD DE LA GAPPE ET DE LA RUE BELLEHUMEUR AINSI QUE DU BOULEVARD DE LA GAPPE ET LA RUE DE L'ALLIANCE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 274 786 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES ET DU VERSANT - LUC ANGERS ET JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris, 76, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R4 pour les travaux d'implantation de nouveaux feux de circulation aux intersections du boulevard de la Gappe et de la rue Bellehumeur ainsi que du boulevard de la Gappe et de la rue de l'Alliance, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 274 786 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90046-001-72978	249 999,99 \$	Programme - Intersection - Feux de circulation - Feux de circulation
18-70051-001-72979	12 613,87 \$	Programme - Contrôle des intersections - Système de contrôle d'intersection
04-13493	12 172,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1491

SOUSSION 2009 SP 248 - GAUVREAU TOP SOIL - 3757307 CANADA INC. - DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE - SECTEUR DE HULL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - TOTAL ANNUEL 92 354,32 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gauvreau Top Soil – 3757307 Canada inc., 930, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3J3 pour les travaux de déblaiement de la neige dans le centre-ville du secteur de Hull, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant annuel approximatif de 92 354,32 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de trois ans avec la possibilité de prolongement pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année, soit à compter du 1^{er} novembre 2010, les prix de base annuel au kilomètre seront indexés selon l'IPC pour 84 % de la valeur du contrat, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 août précédant la date anniversaire.

CATALOGUE 62-001 – Statistique Canada, indices des prix à la consommation – Indice des prix à la consommation pour le Québec, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

Au 30 avril 2010 et à la fin de chaque année successive de contrat, un ajustement sera fait pour tenir compte des variations du prix du carburant diesel basé sur le coût moyen mensuel du diesel pour la région de l'Outaouais, selon la régie de l'énergie du Québec, et ce, pour 16 % de la valeur du contrat.

De plus, la Ville bonifiera le prix annuel établi pour le contrat de 5 % pour chaque tranche de 25 centimètres d'accumulation supplémentaire.

Le Service des travaux publics pourra avoir recours, selon les besoins, aux équipements offerts par la firme ci-dessus mentionnée, aux tarifs horaires apparaissant à sa soumission.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2010 à 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-441-72982	13 239,50 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Enlèvement de la neige
04-13493	613,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1492 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-32 - 176 542,25 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 21 AOÛT 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-32 au montant de 176 542,25 \$ pour la période du 17 au 21 août 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1493 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-33 - 29 377,79 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 28 AOÛT 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-33 au montant de 29 377,79 \$ pour la période du 24 au 28 août 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1494 **SOUMISSION 2009 SP 214 - REJET DES SOUMISSIONS - ACHAT D'UNE CHARGEUSE RÉTROCAVEUSE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 30 juillet 2009, un appel d'offres public pour l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT QU'une modification aux spécifications du devis a été apportée en cours de processus, faisant en sorte que les modèles proposés par les trois soumissionnaires, sont trop petits et pas assez performants pour les besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2009 SP 214 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public après que le service concerné ait modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2009-1495 PROLONGATION DU CONTRAT - SOCIÉTÉ D'EMBOUTEILLAGE PEPSI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau retire des revenus pour le droit d'exclusivité du contrat de boissons gazeuses;

CONSIDÉRANT QUE les organismes retirent des avantages grâce au contrat d'exclusivité que la Ville négocie avec le fournisseur;

CONSIDÉRANT QUE le virage santé est toujours à l'étude et que les protocoles des restaurants ont été prolongés jusqu'au 31 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'exclusivité avec la firme Société d'embouteillage Pepsi pour la fourniture de boissons gazeuses se terminait le 31 août 2009;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas envisageable d'aller en appel d'offres pour un contrat à long terme étant donné que le virage santé propose l'exclusion des boissons gazeuses :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger le contrat d'exclusivité avec la firme Société d'embouteillage Pepsi pour la fourniture de boissons gazeuses jusqu'au 31 août 2010, aux conditions mentionnées à la proposition de Pepsi 2009 et le contrat pour les articles promotionnels aux conditions de la soumission déposée en juin 2004 (2004 SI 122).

Adoptée

CE-2009-1496 SOUMISSION 2009 SP 066A - TOYOTA VICTORIAVILLE - ACHAT DE 6 AUTOMOBILES SOUS-COMPACTES - 122 954,73 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Toyota Victoriaville, 460, boulevard Bois-Francis Nord, Victoriaville, Québec, G6P 1H1 pour l'achat de six automobiles sous-compactes au montant total de 122 954,73 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposés en date du 9 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-90004-001-72980	117 508,23 \$	Remplacement de la flotte - Police - 6 véhicules
04-13493	5 446,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1497 SOUMISSION 2008 SP 292 - REMORQUAGE GATINEAU MÉTRO - 9166-8681 QUÉBEC INC. - SERVICES DE REMORQUAGE ET DE GESTION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE DANS LES SECTEURS DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-732 en date du 6 mai 2009, résiliait le contrat adjugé à la firme 6962548 Canada inc. – Remorquage M.B.B. pour le remorquage et la gestion de la fourrière municipale pour les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham, cette dernière n'ayant pu rencontrer toutes les exigences du document d'appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Remorquage Gatineau Métro – 9166-8681 Québec inc., 12, chemin de Montréal Est, Gatineau, Québec, J8M 1E9 pour le remorquage et la gestion de la fourrière municipale située au 901, rue Dollard pour les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme.

La firme précitée devra avoir complété l'installation d'un système d'alarme-intrusion dans un délai de 30 jours suivant la date de la présente résolution.

Adoptée

CE-2009-1498

SOUSSION 2009 SP 228 - ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS LTÉE - ACHAT DE SIX CINÉMOMÈTRES LASER À USAGE POLICIER - SERVICE DE POLICE - 40 601,14 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Électronique Sécurité Thomas ltée, 4169, boulevard Décarie, Montréal, Québec, H4A 3J8 pour la fourniture de six cinémomètres laser à usage policier, au montant total de 40 601,14 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 août 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-90005-001-72981	38 802,64 \$	Équipements spécialisés - Police - Radars laser
04-13493	1 798,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1499

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 35 - 21 313,85 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 36 - 273 689,92 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 - 5 689,28 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 32 - 168 883,01 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 35, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 36, la liste des réquisitions numéro 36 et la liste des embauches numéro 32 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 35	Pièces de comptes à payer	21 313,85 \$	7 au 11 septembre 2009
Liste PD numéro 36	Pièces de comptes à payer	273 689,92 \$	7 au 11 septembre 2009
Liste des réquisitions numéro 36	Pièces de comptes à payer	5 689,28 \$	7 au 11 septembre 2009
Liste des embauches numéro 32	Embauche de personnel temporaire	168 883,01 \$	31 août au 4 septembre 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1500 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-35 POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 SEPTEMBRE 2009**

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-35 d'un montant de 835 031,86 \$ pour la période du 3 au 9 septembre 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1501 **DÉSIGNATION TOPONYMIQUE - OFFICIALISATION DE LA DÉSIGNATION DE LIEUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie de la Ville travaille actuellement avec les services municipaux concernés et la Commission de toponymie du Québec afin d'établir une liste officielle de tous les noms de parcs sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a fait ressortir certains lieux sur le territoire de Gatineau qui n'ont jamais été officialisés par la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie de la Ville recherche l'acceptation de ces noms afin que la Commission de toponymie du Québec puisse produire une attestation d'officialisation pour les noms apparaissant ci-dessous :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les noms suivants, à savoir :

Secteur de Gatineau

- Marais de Touraine
- Quai des Artistes

Secteur d'Aylmer

- Port de plaisance d'Aylmer

Secteur de Hull

- Théâtre de l'Île

Adoptée

CE-2009-1502 **SOUSSION 2009 SP 221 - INFORMATIQUE D.L. - LOCATION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 246 465,28 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique D.L., 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8 pour la fourniture d'équipements informatiques pour un montant total de 229 531,31 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 juillet 2009, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité accepte le financement de la location des équipements informatiques cités ci-haut par la firme Financement Mondial IBM, 1360, boulevard René-Lévesque Ouest, 9^e étage, Montréal, Québec, H3G 2W6, et ce, au taux annuel de 268,44 \$ par tranche de 1 000 \$ pour un terme de 48 mois, à compter de la date d'acceptation, pour un total approximatif de 246 465,28 \$, incluant les taxes. Le taux soumis est pour la période débutant le 1^{er} septembre 2009 et est variable en fonction de la date de livraison de la marchandise. Le loyer annuel est fixé à 61 616,32 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2010 à 2013 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-514-72983	19 628,97 \$	Infrastructures - Location - Équipements informatiques
04-13493	909,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1503 **SOUSSION 2009 SP 257 - BELL CANADA - ACHAT DE COMMUTATEURS-AIGUILLEURS DE MARQUE FOUNDRY - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 161 879,51 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bell Canada, 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun, Québec, H3N 3B3 pour la fourniture de commutateurs-aiguilleurs de marque Foundry, au montant total de 161 879,51 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 septembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60001-001-72984	2 423,56 \$	Équipements informatiques - SI 03 04 - Équipements informatiques
06-30382-001-72985	7 270,68 \$	Caserne sur le boulevard Gréber - Construction
02-13490-692-72986	8 223,10 \$	Maintien de l'effectif technologique - Équipements non capitalisables
11-80002-001-72987	118 289,42 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Honoraires professionnels
06-30393-001-72988	10 407,90 \$	Centre sportif - Bâtiment
18-90044-001-72989	4 850,92 \$	Plan de continuité d'affaires - Plan de continuité d'affaires
18-60005-001-72990	2 423,56 \$	Ameublement - Poste de police - Secteur d'Aylmer - Ameublement
04-13493	7 170,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	819,62 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1504 **PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « VERS UNE 20^e ÉDITION DE LA NUIT DES SANS-ABRI » - 16 OCTOBRE 2009**

CONSIDÉRANT QU'une soirée de sensibilisation à l'égard des sans-abri aura lieu le 16 octobre 2009 dans 21 villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de la soirée. De plus, l'organisme est admissible à un soutien financier de 250 \$ du cadre de soutien loisirs, sport et plein air;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « La nuit des sans-abri » qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette le 16 octobre 2009 entre 19 h et 2 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, et ce, selon la condition suivante :

- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	300 \$	Transport - Équipements et ameublement - Rémunération régulière - Temporaires - Cois bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1505

SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DE CARTES STE-BERNADETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club de cartes Ste-Bernadette, à l'attention de monsieur Marc Nadeau, président, 8, rue des Braves-du-Coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11408-972	200 \$	Denise Laferrrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1506 **SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Robert Saucier, président, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre d'aide financière.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	400 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1507 **SUBVENTION DE 500 \$ - ACTION-QUARTIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Action-Quartiers, à l'attention de madame Nadia Laviolette, coordonnatrice, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, à titre de subvention pour les différentes activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	500 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1508 **SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les Amis Unis, à l'attention de madame Fatima Coutinho, présidente, Groupe de l'âge d'or, 42, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11408-972	500 \$	Denise Laferrrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1509

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SOUPER-SPECTACLE 50^e ANNIVERSAIRE DU CLUB KIWANIS - 24 OCTOBRE 2009 - 70 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Claude Millette à participer au souper-spectacle 50^e anniversaire du Club Kiwanis de Hull le 24 octobre 2009.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à subventionner cette activité pour un montant de 35 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre du club Kiwanis de Hull, à l'attention de monsieur Robert Normand, coordonnateur de la fête, C. P. 1298, Gatineau, Québec, J8X 3Y1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	35 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11405-972	35 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11406-694	35 \$		Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Articles promotionnels
02-11406-972		35 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1510

SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION HOCKEY GATINEAU - LES BARONS DE GATINEAU ATOME C - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Association Hockey Gatineau, à l'attention de monsieur Guy Lemay, 357, rue Paul-Berthiaume, Gatineau, Québec, J9J 3X7, à titre de subvention pour les activités annuelles de l'équipe Les Barons de Gatineau Atome C.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11414-694	50 \$		Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Articles promotionnels
02-11414-972		50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1511 SUBVENTION DE 250 \$ - HOCKEY VISION 2000 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Hockey Vision 2000, à l'attention de monsieur Alain Sanscartier, 56, rue de Beauport, Gatineau, Québec, J8R 2K4, à titre de subvention pour le programme sport-études hockey de la polyvalente Nicolas-Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11406-694	50 \$		Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Articles promotionnels
02-11412-694	100 \$		Joseph De Sylva - Du Versant - Articles promotionnels
02-11406-972		50 \$	Claude Millette - de l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11412-972		100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1512 SUBVENTION DE 350 \$ - CLUB DE BADMINTON D'AYLMER - TOURNOI - 18 OCTOBRE 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Club de badminton d'Aylmer, à l'attention de madame Tammy Carroll, 243, rue des Thuyas, Gatineau, Québec, J9J 2S2, à titre de subvention pour le tournoi annuel de badminton qui aura lieu le 18 octobre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11402-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11414-694	80 \$		Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Articles promotionnels
02- 11414-972		80 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1513

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR DE LA BONNE HUMEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club de l'âge d'or La Bonne Humeur, à l'attention de madame Pauline Poirier, 123, rue du Trois-Moulins, Gatineau, Québec, J8M 1X8, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1514
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2010-1215

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DU MÉRITE HULLOIS - 24^e ÉDITION DU MÉRITE HULLOIS - 20 NOVEMBRE 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association du Mérite hullois, à l'attention de madame Maryse Gaudreault, C. P. 1970, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, à titre de subvention pour la 24^e édition du Mérite hullois qui aura lieu le 20 novembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11405-972	200 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11601-972-31247	200 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11406-694	50 \$		Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Articles promotionnels
01-41913	200 \$		Frais pour unions civiles - Articles promotionnels
02-11406-972		50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11601-972		200 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1515

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN AU
11^e ENCAN D'OEUVRES D'ART ANNUEL AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ
ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - 29 OCTOBRE 2009 - 125 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer au 11^e encan d'oeuvres d'art annuel organisé par la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois qui aura lieu le 29 octobre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, à l'attention de monsieur Pierre Boulet, président d'honneur, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	125 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1516

**SOUSSION 2009 SI 263 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT
URBAIN DE LA RUE MONTCALM - SERVICE DE L'URBANISME ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'une firme d'experts-conseils offrant une expertise multidisciplinaire en transport et génie civil, en urbanisme et en architecture du paysage et design urbain pour réaliser une étude de réaménagement urbain de la rue Montcalm pour un montant de 55 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 septembre 2009, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61493-419-72991	52 563,68 \$	Fonds de redéveloppement - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 436,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1517

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE 112 998,11 \$ - FIRME CIMA+ - ÉGOUTS ET AQUEDUC - RUES DES BRAVES-DU-COIN, DE CARILLON, PILON ET GAGNON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-812 en date du 6 juin 2007, adjugeait un contrat à la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réfection des services municipaux d'une portion des rues des Braves-du-Coin, de Carillon, Pilon et Gagnon, soumission 2007 SP 052, au montant de 198 728,80 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ a déposé à la Ville une demande d'honoraires supplémentaires d'un montant de 112 998,11 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux d'une portion des rues des Braves-du-Coin, de Carillon, Pilon et Gagnon;

CONSIDÉRANT QU'après analyse et vérification, le Service des infrastructures recommande le paiement du montant de 112 998,11 \$, incluant les taxes, à la firme CIMA+, coûts additionnels engendrés principalement par la rencontre de conditions imprévues dans ce milieu bâti :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels de 112 998,11 \$, incluant les taxes, à la firme CIMA+ relatifs au projet de réfection des services municipaux d'une portion des rues des Braves-du-Coin, de Carillon, Pilon et Gagnon.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-007-72992	30 237,94 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égouts - Rue Morin et autres
06-30335-008-72993	30 237,93 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Morin et autres
06-30384-004-72994	23 758,39 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Morin et autres
06-30384-005-72995	23 758,39 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égouts - Rue Morin et autres
04-13493	5 005,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1518

RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE POUR LA FERMETURE DE RUES - 11 ET 12 DÉCEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver organise le relais de la flamme olympique à travers le Canada sur un parcours de quelque 35 000 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a été choisie comme communauté d'accueil du relais de la flamme olympique des Jeux Olympiques de Vancouver 2010;

CONSIDÉRANT QUE le relais de la flamme olympique passera dans les cinq secteurs de la ville de Gatineau et qu'une célébration communautaire sera organisée pour accueillir le relais de la flamme olympique le vendredi 11 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie Royale du Canada assureront le contrôle de la circulation et des fermetures de rues;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues, salaires des policiers municipaux et cols bleus sont entièrement à la charge de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE par mesure de sécurité, les détails reliés au trajet parcouru par le relais de la flamme olympique sont sous le sceau du secret et que les informations seront divulguées publiquement une à deux semaines avant l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour l'émission, par la Ville de Gatineau, d'une autorisation pour l'utilisation des routes est le 1^{er} octobre 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise de façon générale, la fermeture des rues de façon ponctuelle par tronçon, le vendredi 11 décembre 2009, entre 15 h et 22 h, et le samedi 12 décembre 2009, entre 6 h et 13 h, dans le cadre du passage du relais de la flamme olympique à savoir :

Secteur de Masson-Angers	–	Vendredi 11 décembre 2009
Secteur de Buckingham	–	Vendredi 11 décembre 2009
Secteur de Gatineau	–	Vendredi 11 décembre 2009
Secteur d'Aylmer	–	Samedi 12 décembre 2009
Secteur de Hull	–	Samedi 12 décembre 2009

Le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du ministère des Transports du Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie Royale du Canada concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- assurer un nombre suffisant de policiers pour diriger et contrôler la circulation;
- la Ville de Gatineau a inscrit le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver à titre d'assuré additionnel pour une couverture d'assurance responsabilité générale et assurance automobile pour un montant de 2 000 000 \$;
- au besoin, interdire le stationnement sur certaines rues des secteurs mentionnés.

Les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo devront modifier leurs itinéraires selon les tronçons identifiés lors de prochaines rencontres.

Adoptée

CE-2009-1519 **AUTOSIRATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-09-11 -
RÈGLEMENT DE LITIGES**

CONSIDÉRANT la convention collective intervenue entre le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau le 23 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs litiges étaient en cours entre le Syndicat et la Ville concernant divers sujets;

CONSIDÉRANT QUE ces litiges étaient relatifs, entre autres, à six griefs, une plainte en vertu de l'article 12 du Code du travail, au statut temporaire de l'employée 100053, au programme de patrouille environnementale et au programme « Citoyens en patrouille »;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent régler ces litiges sans admission de responsabilité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-09-11 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de régler les litiges les opposant, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général adjoint, Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-09-11.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1520 **DÉMISSION DE MADAME CAROLINE JEAN - SERVICE DE L'URBANISME ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Jean a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Caroline Jean	Service de l'urbanisme et du développement durable	Le 3 décembre 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Caroline Jean pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1521

ENGAGEMENT EN SURCROÎT DE TRAVAIL DE MADAME SALIMA HACHACHENA AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS EN DESIGN URBAIN - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.07 b) de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau prévoit la possibilité d'embaucher un employé temporaire en surcroît de travail pour un maximum de six mois d'une année de calendrier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$ et que la dépense accordée au salaire attribué à l'engagement en surcroît de travail de madame Salima Hachachena sera au-delà de la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement en surcroît de travail de madame Salima Hachachena au poste de chargée de projets en design urbain au Service de l'urbanisme et du développement durable, du 2 novembre 2009 au 30 avril 2010, selon l'article 5.07 b) de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Salima Hachachena sera celui de la classe 12, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-132 – Division de l'habitation et du développement urbain – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1522

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LAURA LALONDE AU POSTE DE MAGASINIÈRE DE SOIR - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de magasinier(ère) de soir au Service des finances (poste numéro FIN-BLE-003 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Laura Lalonde au poste de magasinière de soir au Service des finances.

Le salaire de madame Laura Lalonde sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Madame Laura Lalonde est assujettie à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-114 – Finances – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1523

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ MARCHAND AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préventionniste au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-009 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Marc-André Marchand au poste de préventionniste au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-009 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Marc-André Marchand sera celui de la classe 8, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marc-André Marchand est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22300-112 – Prévention des incendies – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1524

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SIMON LANGELIER AU POSTE DE POMPIER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier(ère) à la Division des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-170 au plan d'effectifs des pompiers), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes de pompiers réguliers selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires établi, conformément à l'article 11.3 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes de pompiers réguliers est attribuée selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Simon Langelier au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Simon Langelier sera celui de la classe 6 selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Simon Langelier est assujéti à une période d'essai de six mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence au poste de pompier régulier lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai de six mois soit complétée, conformément à l'article 11.8.7 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau et lorsqu'un poste sera libéré de toute condition liée à une période de probation comme stipulé à l'article 11.12 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau, et ce, selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1525

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC-OLIVIER BOUCHARD AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT - SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e) de développement (poste numéro CSH-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Section des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Marc-Olivier Bouchard au poste d'agent de développement (poste numéro CSH-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Section des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull.

Le salaire de monsieur Marc-Olivier Bouchard sera celui de la classe 9, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Marc-Olivier Bouchard occupe le poste depuis octobre 2008, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71012-112 – Administration loisirs – Hull – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1526

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME MARIE-ÈVE SAINDON, POLICIÈRE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Ève Saindon, occupant un poste de policière au Service de police, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 21 septembre 2009 au 21 septembre 2010, conformément à l'article 21 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Marie-Ève Saindon, policière au Service de police, un congé sans solde pour la période du 21 septembre 2009 au 21 septembre 2010.

Adoptée

CE-2009-1527

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME DANIELLE TRÉPANIÉ AU POSTE DE TECHNICIENNE, SOUTIEN ADMINISTRATIF - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne), Soutien administratif au Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Danielle Trépanier au poste de technicienne, Soutien administratif au Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Danielle Trépanier sera celui de la classe 7, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Danielle Trépanier est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61100-112 – Service de l'urbanisme et du développement durable – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1528

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR TYLER L. MILLER AU POSTE DE CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'engagement de monsieur Tyler L. Miller au poste de conseiller en relations de travail au Service des ressources humaines pour la période du 28 septembre au 31 décembre 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Tyler L. Miller au poste de conseiller en relations de travail au Service des ressources humaines pour la période du 28 septembre au 31 décembre 2009.

Le salaire de monsieur Tyler L. Miller sera celui de la classe 1, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 – Ressources humaines – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1529 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 105366

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que l'employé 105366 a rédigé et affiché une lettre de menaces de voies de faits avec lésion dans un établissement de la Ville, le 5 août 2009;

CONSIDÉRANT QUE selon une preuve prépondérante, cette lettre s'adressait à l'employé 109790;

CONSIDÉRANT QUE le geste de l'employé 105366 était prémédité;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de cinq jours sans traitement à l'employé 105366.

Les dates de la suspension seront déterminées par le Service de l'environnement en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2009-1530 ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - RÉGIME FLEXIBLE D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS ACTIFS ET RETRAITÉS DES GROUPES CADRES, COLS BLANCS, COLS BLEUS ET POMPIERS

CONDIDÉRANT QUE le contrat de gestion du régime flexible d'assurance collective vient à échéance le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres afin de mandater un ou plusieurs assureurs au dossier de gestion du régime flexible d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la délégation de pouvoir numéro 74505, la Ville de Gatineau a retenu les services de la firme AON Conseil afin de l'accompagner dans l'exercice de préparation du cahier des charges et de l'évaluation des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des soumissions s'effectue par un comité dont les membres sont désignés par la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la grille des critères de pondération et d'évaluation pour le choix de l'assureur du régime flexible d'assurance collective des employés de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité nomme les membres suivants sur le comité de sélection :

- Madame Lynda Gariepy, chef de division, Approvisionnement
- Madame Julie Joyal, vice-présidente, AON Conseil
- Monsieur Marc Pageau, directeur du Service des ressources humaines
- Monsieur Georges Lavictoire, conseiller en avantages sociaux
- Monsieur Jean-Charles Beaudry, responsable du budget

Adoptée

CE-2009-1531 **SOUMISSION 2009 SP 125 - SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICES ACTUARIELS - SERVICES DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morneau Sobéco, Place Victoria, 800, rue du Square-Victoria, bureau 4000, C. P. 211, Montréal, Québec, H4Z 0A4 pour la prestation de services actuariels consistant principalement à conseiller les représentants de la Ville de Gatineau dans le cadre de la gestion des régimes de retraite et à fournir l'information nécessaire relative aux régimes d'avantages sociaux futurs dans le cadre de la préparation des états financiers annuels au tarif horaire de 235 \$, excluant les taxes, et au prix forfaitaire annuel de 22 500 \$, excluant les taxes, pour les informations requises au niveau des avantages sociaux futurs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 juillet 2009, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Le contrat prendra effet à la date d'adjudication et se terminera le 30 juin 2013.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2010 à 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13510-411-72954	47 087,44 \$	Administration - Régimes de retraite
04-13493	2 182,50 \$	- Services professionnels et de génie TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1532 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-700 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE PÉPIN AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉ - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-700 en date du 29 avril 2009, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Pépin au poste d'opérateur III.5, Procédé au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-038 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Pépin a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur III.5, Console au Service de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-700 en date du 29 avril 2009 de façon à réintégrer monsieur Pierre Pépin à son poste d'opérateur III.5, Console au Service de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-1533 **RETRAITE DE MONSIEUR DANIEL DE LÉSÉLEUC, ÉVALUATEUR II - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES - 1^{ER} MAI 2010**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel de Léséleuc, évaluateur II au Service d'évaluation et des transactions immobilières, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 32 ans et 6 mois de service à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Daniel de Léséleuc, les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} mai 2010, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Daniel de Léséleuc leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1534 DÉMISSION DE MADAME HÉLÈNE DUPÉRÉ - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Dupéré a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉE	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Hélène Dupéré	Service de police	Le 11 septembre 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Hélène Dupéré pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1535 RÈGLEMENT HORS COUR ET ENTENTE - AXA ASSURANCES INC. C. VILLE DE GATINEAU - REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN RÉCLAMATION DE RETENUES SUR CONTRAT - DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE PORTANT LE NUMÉRO 550-17-004439-095

CONSIDÉRANT QU'en date du 10 mars 2009, AXA Assurances inc. (AXA) intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau afin de réclamer des sommes retenues sur plusieurs contrats pour déficiences, retards ainsi que les retenues contractuelles;

CONSIDÉRANT QU'avant la prise des procédures, le Service des infrastructures avait confirmé à AXA que certaines sommes étaient payables puisque les travaux avait été complétés ou les déficiences corrigées;

CONSIDÉRANT QU'en ce qui concerne la réfection des rues du secteur de Gatineau, une somme de 425 000 \$ sera remise à AXA, conditionnellement à la signature d'une entente entre CIMA, AXA et la Ville. Cette entente prévoit que CIMA s'engage, sans frais, à fournir tous les services professionnels requis concernant l'avis d'infraction du MDDEP ainsi que ceux qui pourraient être requis s'il y a remise en état des lieux;

CONSIDÉRANT QU'AXA Assurances inc. s'engage à prendre fait et cause pour la Ville de Gatineau concernant l'avis d'infraction, sans frais, avec un montant maximal de 118 450 \$ pour le coût de l'entrepreneur qui effectuera les travaux de remise en état s'ils sont requis;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 06-30334-001 – Réseau routier ainsi que les retenues sur contrat reliées à ces travaux jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2009.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif